

Je souligne que l'aide du gouvernement fédéral dans cette importante sphère de la vie canadienne a été insignifiante. Nous bavardons au sujet de la menace du communisme; nous parlons de ses dangers, mais nous n'avons pas le courage de prendre des mesures véritables en vue de le combattre. Si notre mode de vie est supérieur,—et je suis convaincu que nous pouvons le rendre tel,—il n'existe pas de meilleur moyen de le rendre efficace que de consacrer plus d'argent à la formation de nos futurs citoyens, de façon à les préparer à vivre conformément à notre mode de vie et à les immuniser contre les appâts de l'idéologie totalitaire. L'homme qui a appris à penser par lui-même peut faire face aux situations critiques dans la vie et il choisira son propre mode de vie sans se laisser enjoler par quelque sirène étrangère.

Il incombe à la Chambre des communes de prendre des mesures pratiques en vue de gagner la guerre d'idées. Les interdictions et les directives ne suffisent pas. Le moyen le plus pratique, c'est de vivifier, à l'aide de subventions provinciales, les organes éducatifs qui permettront de déraciner les doctrines subversives. Lorsqu'une province affecte de fortes sommes à l'enseignement, les bienfaits de son œuvre se répandent au delà de ses frontières.

J'ai démontré sommairement la portée restreinte de l'aide que le trésor fédéral a fournie en réponse aux exigences de la population en matière d'instruction publique. En 1883, le Québec affirmait que les subventions fédérales étaient censées suffire à l'acquiescement des dépenses locales. Dans le domaine éducatif, on s'éloigne de plus en plus de cette condition sous-entendue de la Confédération. Selon le Bureau fédéral de la statistique, le nombre d'écoliers inscrits aux externats canadiens relevant d'une administration publique s'établissait, en 1900, à 1,086,381 et en 1944, à 2,056,743, soit presque le double de l'enrôlement du début du siècle. Par provinces, les chiffres se répartissent comme il suit:

	1900	1944
Ile du Prince-Edouard	21,289	17,179
Nouvelle-Ecosse	100,129	114,879
Nouveau-Brunswick	67,159	89,797
Québec	311,153	620,106
Ontario	494,217	645,308
Manitoba	50,460	119,974

Comme en 1900 les provinces du Saskatchewan et d'Alberta n'étaient pas encore formées, elles n'existaient pas séparément. A cette date, cependant, le chiffre à l'égard des deux provinces réunies s'élevaient à 20,343. En 1944 les inscriptions en Saskatchewan se chiffraient par 179,372 tandis qu'en Alberta elles s'élevaient à 151,985. Voici la suite du tableau:

[M. Probe.]

	1900	1944
Colombie-Britannique	21,531	119,043
Total	1,086,381	2,056,743

Bien qu'on ne possède pas de données pour l'année 1900, les chiffres pour la période écoulée de 1921 à 1944 révèlent que les écoles secondaires se sont plus développées que les écoles primaires.

Selon le Bureau fédéral de la statistique, les élèves qui fréquentaient en 1921 les écoles secondaires au Canada, au delà de la 8e année, se chiffraient, à l'exclusion de Québec sur laquelle nous n'avons aucune donnée, par 86,156. En 1944, ce chiffre avait presque triplé, s'élevant à 241,215.

Si la Chambre le permet, je consignerai au compte rendu un état dressé par le Bureau fédéral de la statistique et indiquant le nombre d'élèves qui fréquentaient les écoles secondaires du pays, de 1921 à 1944.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Goding): La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député consigne le tableau au compte rendu?

Des VOIX: Oui.

M. PROBE: Merci, monsieur l'Orateur. Voici le tableau:

	1921	1944
Ile du Prince-Edouard ..	1,737	2,548
Nouvelle-Ecosse	9,705	14,341
Nouveau-Brunswick	2,863	9,735
Ontario	42,551	111,448
Manitoba	8,615	18,831
Saskatchewan	5,917	31,202
Alberta	7,509	28,285
Colombie-Britannique ...	7,259	24,825
Total (excepté Québec)	86,156	241,215

Les deux exposés statistiques que j'ai présentés jusqu'ici révèlent l'augmentation du nombre des inscriptions depuis le début du siècle. Les taxes imposées au sein du district scolaire local et les subventions provinciales ont défrayé presque entièrement le coût de cette expansion. Les sommes ainsi affectées, dans chaque district ou chaque province, étant en raison directe du dévouement des citoyens pour la chose publique et des ressources financières du district et de la province.

De l'assentiment de la Chambre, je consignerai au compte rendu un tableau préparé par le Bureau fédéral de la statistique et révélant le revenu, par province, des écoles publiques du Canada en 1944.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Goding): La Chambre consent-elle à la reproduction du tableau au hansard?

Des VOIX: C'est accordé.